

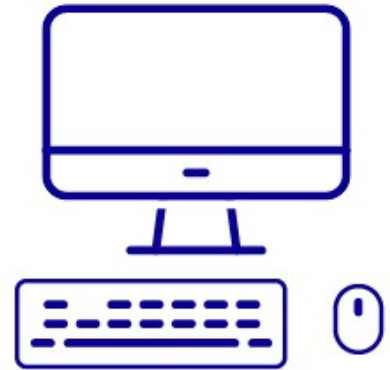
Le système d'information de la veille et sécurité sanitaire

Quels sont mes droits ?



But de l'outil informatique des déclarations d'évènements reçues par les agences régionales de santé :

Le système d'information de veille et sécurité sanitaire est un outil informatique qui contient des informations personnelles.



Cet outil est géré par le ministère de la santé



et les Agences Régionales de Santé.



Cet outil sert à enregistrer les déclarations et permet à la personne de l'Agence Régionale de Santé de faire des actions.



Quand la personne de l'Agence Régionale de Santé écrit-elle dans l'outil ?

Lorsque je tombe malade,



le docteur écrit à la personne de l'Agence Régionale de Santé.



Le docteur me dit qu'il prévient l'Agence Régionale de Santé.

Cette personne de l'Agence Régionale de Santé va m'appeler au téléphone et me poser des questions.



Ces questions servent à protéger les gens que je connais comme mes parents, mon tuteur ou mes amis, pour ne pas qu'ils tombent malades à leur tour.



Il permet aussi de surveiller la santé des habitants de la région et de faire des actions pour empêcher qu'il n'y ait plus de malades.

Pourquoi la personne de l'Agence Régionale de Santé a le droit d'enregistrer mes informations dans l'outil ?

La personne de l'Agence Régionale de Santé enregistre des informations dans l'outil pour protéger la santé des personnes de la région où j'habite.

La protection des habitants de la région est une mission de l'Agence Régionale de Santé.



Cette mission est écrite dans des lois ; ce qui leur donne le droit de noter et de voir mes informations.



Pour écrire mes informations dans l'outil, le ministre de la santé a défini des « règles », dans un document, qui s'appelle un « décret ».

Le « décret » explique que l'outil respecte la loi.

Les informations que la personne de l'Agence Régionale de Santé me demande sont les informations dont il a besoin pour faire sa mission.

Quelles informations la personne de l'Agence Régionale de Santé met dans l'outil ?

La personne de l'Agence Régionale de Santé enregistre dans son outil, plusieurs informations.



- Mon nom, mon prénom et ma date de naissance.

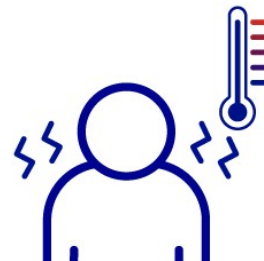
- Là où je vis.



- L'hôpital où j'ai été.



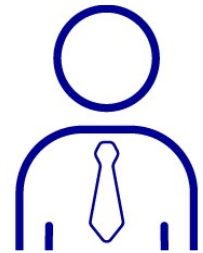
- Ma maladie et comment je vais.



- Le nom, le prénom et le téléphone de mon tuteur, de mes parents.



- Les noms, prénoms et téléphone de mes amis et des gens avec qui je travaille.



- Le nom de mon docteur



- Les endroits où j'ai été.



Ce que je dis à la personne de l'Agence Régionale de Santé est secret. Elle ne répétera pas ce que je lui ai dit, à d'autres personnes.

La personne de l'Agence Régionale de Santé gardera mes informations pendant 6 ans.

Qui voit mes informations dans l'outil ?

Les informations que j'ai données sont secrètes.

Mais les gens qui travaillent à l'Agence Régionale de Santé ont le droit de voir mes informations, dans cet outil.



Pour s'occuper de moi, la personne de l'Agence Régionale de Santé peut discuter avec d'autres personnes.



- Des docteurs ou des hôpitaux, qui sont des spécialistes de ma maladie.



- Le ministère de la santé, si la maladie est très grave ou si d'autres personnes en France peuvent attraper ma maladie.



- Des gens qui travaillent à Santé publique France. Santé publique France compte le nombre de personnes qui ont attrapé ma maladie, dans toute la France.



La Haute Autorité de Santé, si j'ai eu un accident à l'hôpital ou dans l'IME, le foyer de vie ou à l'ESAT, ...



Quand elle discute avec des gens que je connais, la personne de l'Agence Régionale de Santé ne dit mon nom et mon prénom, que si j'ai dit qu'elle avait le droit.

Qu'est-ce que je peux demander à la personne de l'Agence Régionale de Santé sur les informations qu'il a écrit dans l'outil ?

Je ne peux pas dire à la personne de l'Agence Régionale de Santé de ne pas écrire mes informations dans l'outil. Elle est obligée de les écrire pour protéger les habitants de la région.

Je peux demander à la personne de l'Agence Régionale de Santé de me lire les informations qu'elle a écrites sur moi.



S'il y a une erreur dans les informations, je peux demander à la personne de l'Agence Régionale de Santé de corriger l'erreur.



Par contre, la personne de l'Agence Régionale de Santé ne doit écrire dans l'outil, que les informations dont il a besoin pour son travail.

Si j'ai besoin d'informations ou si je veux voir ce qui est écrit sur moi dans l'outil,

je peux envoyer un mail



ou un courrier



au délégué à la protection des données de l'Agence Régionale de Santé. Je mets dans mon message, une copie de ma carte d'identité.

La personne de l'Agence Régionale de Santé me répondra, dans un mois.

Si j'ai besoin, je demande de l'aide à mes parents ou à mon tuteur pour faire le message.

